

République Française

Département de la Lozère

Arrondissement de Florac

Commune de La Malene

PROCÈS VERBAL

Le mardi 9 juillet 2024 l'assemblée convoquée le 5 juillet 2024 s'est réunie,

Secrétaire de séance : Persegol Éric

Présents : Doussière Régine, Jassaud Cécile, Blanc Roger, Combet Nina, Lauret Jérôme et Persegol Eric

Procurations : Almeras Alain à Blanc Roger, Robert Colette à Combet Nina, Mirman Serge à Persegol Eric, Nadal Claude à Lauret Jérôme.

Absent : Aigouy Alain

Vote PV du 16 mai : 6 contre et 4 pour

Vote PV du 26 juin : 9 pour et 1 abstention

Vote Citadelle :

Il est décidé de demander à l'entreprise DOS SANTOS d'effectuer une mise en sécurité pour cet été et de retirer les blocs de pierre tombés chez les privés suite à l'effondrement des maisons.

Il est décidé de demander un devis à cette même entreprise pour une démolition complète des bâtiments qui sont en état de ruine.

Madame le Maire propose de conserver les façades encore debout des bâtiments effondrés. Elle précise que c'est l'ABF qui s'oppose à la démolition totale des maisons. Après lecture du rapport de l'ABF il s'agit plutôt d'une hypothèse. La seconde correspondant à la démolition totale.

Vote Maison d'Abel Persegol :

Il est voté à l'unanimité de procéder aux demandes de subventions concernant la mise en sécurité de la maison d'Abel Persegol.

Vote Camping :

Il est voté à l'unanimité d'embaucher une personne un jour par semaine pour aider les gérants du camping dans leurs missions.

En conséquence, le tableau des effectifs sera mis à jour.

Questions diverses :

Plusieurs PV de conseils municipaux en ligne sur le site de la commune mentionnent qu'ils ont été votés à l'unanimité alors qu'ils n'ont pas été votés par une majorité de conseillers municipaux.

Église de Rouveret : il est demandé une nouvelle fois de s'occuper de l'église de Rouveret et de contacter rapidement les affaires culturelles du département pour mettre en sécurité un tableau présent dans le bâtiment suite à des infiltrations dans la toiture.

Les conseillers majoritaires demandent pour la énième fois à voir le devis et la facture finale de l'entreprise Sévigné suite au surcoût important de la réfection du mur de l'enceinte du manoir de Montesquieu.

Il devait aussi, à ce conseil, nous être présenté une lettre de l'avocate nous stipulant que les subventions aux associations présentées en conseil le 6 avril par le maire ne peuvent être modifiées par le conseil municipal. La lettre sera présentée à un prochain conseil d'après Madame le Maire.

Suite à une lettre recommandée signée par 7 conseillers municipaux demandant de mettre à l'ordre du jour pour vote les délégations du maire, il est demandé pourquoi ce point ne figure pas à l'ordre du jour. Madame le Maire répond textuellement « Je ne mettrai pas les délégations au vote ni à l'ordre du jour et j'en prends la responsabilité ».

La séance est levée à 22 heures 10.